

Séance du 3 juillet 2015.
Convocation du 29 juin 2015

Ordre du jour :

- Décisions modificatives.
- Travaux école.
- Affaires diverses.

L'an deux mil quinze et le trois juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CONTE Claude, Maire.

Présents : Mesdames BIZOT Marie-Hélène, CORRE Alexandra, TROUVE Hélène, Messieurs MARTINS Jean-Pierre, PIERRE Hervé, POT Christophe, VAN DAMME Hervé.

Absente : Madame BITAUD Nathalie, excusée.

Madame CORRE Alexandra a été élue secrétaire de séance.

Avant l'ouverture de la séance, le Maire demande à l'assemblée de modifier l'ordre du jour en y ajoutant le sujet suivant :

- Transport scolaire.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL
délibération n° 2015/juillet/001.

Voir le tableau en fin de compte rendu

DECISION MODIFICATIVE BUDGET CAISSE DES ECOLES
délibération n° 2015/juillet/002.

Voir le tableau en fin de compte rendu

TRANSPORT SCOLAIRE
délibération n° 2015/juillet/003.

La commune est organisateur secondaire pour le transport scolaire de THURY, circuit n° 404. M. le Maire informe le conseil municipal que le S.I.V.O.S peut reprendre cette organisation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de transférer l'organisation du transport scolaire au S.I.V.O.S.

INFORMATIONS DIVERSES :

Travaux école :

- Devis pour les travaux de l'école :
- Diagnostic énergétique : 1 200,00 euros.
- VMC : 5 192,78 euros.
- Alarme : 3 785,60 euros.
- Volets et fenêtres : 29 857,00 euros.
- Toiture : 31 206,50 euros.
- Devis en attente isolation soufflée dont la subvention devrait atteindre 70 % maximum.

Le point sera fait à la prochaine réunion.

Terrain M. WACHTER Wilfrid :

De la terre a été mise sur le terrain de Monsieur WACHTER lors de travaux faits par l'entreprise SOMELEC.

Cette terre devra être écartée sur le terrain. Monsieur VAN DAMME Hervé devra prendre contact avec l'entreprise CORRE. Le conseil municipal accepte..

- Fils électrique :

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de repérer des branches d'arbres touchent les fils électriques, afin qu'un élagage soit fait. Si ces arbres appartiennent à des particuliers un courrier leur sera envoyé, afin qu'ils entretiennent les abords de leur propriété. Le conseil municipal accepte.

-Décharge :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il faut demander un devis à l'entreprise DUBOIS pour nettoyer

l'ancienne décharge de la route du DEFFAND ainsi que la décharge sauvage des Osias. Monsieur VANDAMME Hervé se charge de demander ce devis. Le conseil municipal accepte.

- Publications réunions du Conseil municipal :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande de Monsieur SCAILLET de pouvoir publier les comptes rendus de réunions du conseil municipal sur son site internet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ne voit pas l'intérêt, puisque la commune possède un site officiel, sur lequel ces informations peuvent être consultées après approbation du compte rendu par le conseil municipal.

- Nouvelles activités périscolaires :

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils souhaitent continuer à confier les nouvelles activités périscolaires (NAP) à l'association RIBAMBELLE. Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité.

- Arrêt des cloches de l'église :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'une demande d'arrêter la sonnerie des cloches de l'église les nuits d'été lui a été faite. M. le Maire se renseignera de la faisabilité et du coût de l'intervention

La séance est levée à vingt-deux heures cinquante minutes.

SUITE des COMPTES RENDUS en PAGE 19 du JOURNAL

DECISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL
délibération n° 2015/juillet/001.

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Matériel de transport				2182	H.O.	29 500,00
Constructions	2313	H.O.	29 500,00			
Investissement dépenses			29 500,00			29 500,00
		Solde	0,00			

DECISION MODIFICATIVE BUDGET CAISSE DES ECOLES
délibération n° 2015/juillet/002.

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Matériel de bureau et matériel 040				28183	H.O.	421,38
Investissement dépenses						421,38
		Solde	421,38			
État et établissements nationaux	1321	H.O.	421,38			
Investissement recettes			421,38			
		Solde	421,38			